



---

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**  
**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DE RÈGLEMENT**

---

**AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° RM 460-7**

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la séance ordinaire de son conseil, tenue lundi le quatrième jour du mois de décembre deux mille vingt-trois, le règlement suivant:

**RÈGLEMENT RM 460-7 concernant la paix, l'ordre et les nuisances**

Le projet de règlement est maintenant déposé au bureau municipal, 692, Rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau et en obtenir une copie moyennant les frais prévus à cet effet.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE CINQUIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

---

Sophie Bélair Hamel  
Directrice générale / Greffière-trésorière

Je soussignée Sophie Bélair Hamel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le CINQUIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS entre huit et dix-sept heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE CINQUIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

---

Sophie Bélair Hamel  
Directrice générale/greffière-trésorière